

GUIDE DU PARTENAIRE

des Socioprofessionnels



20
24 > 20
25





QUI SOMMES NOUS ?

Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, classé Catégorie II du classement des offices de tourisme de France (classement croissant de II à I, suivant le niveau des aménagements et les services garantis aux touristes et aux professionnels du tourisme).

Territoire d'action de 9 communes de la Vallée d'Aulps :

La Forclaz, La Vernaz, La Baume, Le Biot, Seytroux, Saint-Jean d'Aulps, Essert Romand, La Côte d'Arbroz, Montriond.

Constitué sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) depuis janvier 2006 et porté par la Communauté de Communes du Haut-Chablais depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République).

Dirigé par un comité de direction de 21 membres :

- 11 élus représentant les 9 communes de la Vallée d'Aulps.
- 10 socio-professionnels du tourisme de la Vallée d'Aulps, partenaires de l'Office de Tourisme.

LES MISSIONS DE L'OTVA ?

Promotion : Développer la notoriété et l'image du territoire de la Vallée d'Aulps.

Accueil : Assurer le conseil en séjour dans les bureaux d'accueil de Saint Jean d'Aulps et Montriond.

Animation : Développer un programme d'animations et événementiel sur tous les domaines skiables et les villages du territoire.

Coordination des partenaires du développement touristique local : Structurer l'offre touristique autour d'un projet de destination.

2023

Quelques chiffres



194 partenaires

à l'Office de Tourisme



22 000 visiteurs/mois

sur site internet

www.valleedaulps.com



7 000

brochures Guides Touristiques

(guides été et hiver, guides français et guides anglais)



9 400

fans Facebook



2 222

abonnés Instagram



UNE ÉQUIPE à votre service

**Votre référent Hébergement,
Partenariat, Taxe de séjour
Séverine MUDRY**

☎ 04 50 72 15 15

✉ severine@valleedaulps.com

**Directeur
Camille THIRIET**

☎ 04 50 72 91 84

✉ directeur@valleedaulps.com

**Responsable Communication et Marketing
Mélanie GILSON**

☎ 04 50 72 16 19

✉ melanie@valleedaulps.com

**Responsable Accueil
Sophie PATURAL**

☎ 04 50 79 65 09

✉ sophie@valleedaulps.com

**Responsable Animations et Événements
Marine ROGER**

☎ 06 66 33 70 47

✉ marine@valleedaulps.com

Demandes générales

✉ info@valleedaulps.com

Équipe renforcée par des saisonniers en été et hiver.



OÙ NOUS TROUVER ?

Bureau administratif :

Direction, communication,
webmaster, taxe de séjour,
partenariat, hébergements
1748, route des Grandes Alpes
(2^e étage de la Mairie)
74430 SAINT-JEAN D'AULPS

Bureau accueil de Saint-Jean d'Aulps :

Accueil touristique
1959, route des Grandes Alpes
74430 SAINT-JEAN D'AULPS

Bureau accueil Montriond :

Accueil touristique et bureau
animation
36, route de Morzine
74110 MONTRIOND



NOS OUTILS



Edition

brochures été et hiver,
plan, affiches, éditions diverses



Site web

www.valleedaulps.com



Carte interactive

Résa Local



Signalétiques outdoor

tentes, kakemono, oriflammes



Réseaux

Facebook, Instagram



Réseau d'écran

(salle hors sac des Lindarets)

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est une taxe qui est due par les vacanciers en séjour dans la vallée. Elle est perçue par les hébergeurs et/ou les plateformes de location, puis reversée à l'Office de Tourisme.

HÉBERGEMENTS CLASSÉS :

Pour les hébergements classés en étoiles (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, campings, hébergements insolites, villages vacances), les palaces, chambres d'hôtes, aire de camping-car, parcs de stationnement touristique par tranche de 2 heures : les tarifs sont fixés en Euros, par nuitée et par personne de +18 ans, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

HÔTELS, RÉSIDENCE DE TOURISME, MEUBLÉ DE TOURISME

Palaces →	4,20 €
★★★★★	3 €
★★★★☆	2 €
★★★☆☆	1,50 €
★★☆☆☆	0,90 €
★☆☆☆☆	0,80 €



TERRAINS DE CAMPING, DE CARAVANAGE ET TOUT AUTRE TERRAIN D'HÉBERGEMENT DE PLEIN AIR DE CARACTÉRISTIQUES ÉQUIVALENTES

★★★★★	
★★★★☆	0,60 €
★★★☆☆	
★★☆☆☆	0,20 €
★☆☆☆☆	



VILLAGES VACANCES

★★★★★	0,90 €
★★★★☆	
★★★☆☆	
★★☆☆☆	0,80 €
★☆☆☆☆	



TARIFS UNIQUES AUTRES HÉBERGEMENTS

Chambre d'hôte	
Auberges collectives	0,80 €
Emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures.	0,60 €

HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS :

Pour les hébergements non classés ou en attente de classement (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, villages vacances) hors hébergement de plein air : le tarif variable (*) correspond à 5% du coût de la location par personne par nuitée (**), plafonné à 4,20 €.

(*) Tarif variable = prix par occupant de la nuitée (**) x 5% plafonné à 4,20 €

(**) Prix par occupant de la nuitée = prix de l'hébergement pour le séjour ÷ nbre de nuits du séjour ÷ nbre d'occupants



Calcul du Montant à percevoir :

Nombre de personnes
X
nombre de nuitée
X
tarif variable (*) de la taxe de séjour

Exonération : pour les personnes de moins de 18 ans et les travailleurs saisonniers avec un contrat de travail dans la vallée.

LE MULTIPASS



SS • FORMULES MULTIPASS • FOR
3

Qu'est-ce que le Multi Pass
Portes du Soleil ?

Le Multi Pass est une carte qui permet à son détenteur d'accéder à plus de 70 activités à l'échelle des Portes du Soleil pendant la saison estivale et de façon illimitée : remontées mécaniques piétons, piscines et lacs aménagés, tennis, sites culturels, patinoires, mini-golf, transports, etc.

Une solution pour des vacances qui remplissent d'énergie sans vider le porte-monnaie !

Comment devenir un
Hébergeur Multi Pass ?

Conditions et tarifs, contacter l'Office de Tourisme.

MULTI PASS HÉBERGEUR

Pour les vacanciers en hébergement « Multi Pass »
(sur un séjour minimum de 2 jours)
= 3 €/jour de séjour
ou Multi Pass inclus
au tarif de location,
selon la formule d'adhésion
de l'hébergeur.

MULTI PASS JOURNÉE

Pour les vacanciers à la journée
ou en séjour chez un hébergeur
« non Multi Pass » ou pour les résidents.
= 14 € la journée

MULTI PASS SAISON

Accessible à tous, pour toute la saison estivale,
valable sur la période de validité du
Multi Pass (carte nominative)
= 100 €/adulte
ou 70 €/enfant-jeune
(de 5 à 25 ans)



POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE

de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps ?

Nous vous offrons la possibilité de souscrire à un ou plusieurs packs, en fonction du nombre de structures que vous souhaitez mettre en avant, de vos besoins en communication, de vos choix par support (brochures touristiques et/ou site internet) et également par saisonnalité si votre activité ne fonctionne que sur une seule saison.

La souscription à l'un des packs 2024/2025 vous permet d'être visible dès votre souscription sur nos supports jusqu'au 30 septembre 2025.

NOUVEAUTÉ

pour les associations
à but non lucratif

En devenant partenaire, L'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps vous propose de vous assister ou de vous accompagner dans la promotion de votre ou vos animations à but touristique.

Sans partenariat :

- affichage de votre animation sur nos panneaux d'affichage (selon la place)
- parution dans l'agenda sur le web

Avec partenariat (tarif dans le tableau suivant) :

- affichage de votre animation sur nos panneaux d'affichage (prioritaire)
- parution dans l'agenda sur le web
- parution dans le programme d'animation (si informations données en temps et en heure)
- parution dans la rubrique « associations » sur le web
- proposition de création d'une affiche pour 1 événement à but touristique
- possibilité de prise en charge de la billetterie dans nos bureaux d'accueil

PACKS ET AVANTAGES PROPOSÉS :

Avantages du partenariat	PACK TOTALE VISIBILITÉ	PACK HIVER	PACK ÉTÉ	PACK INTERNET
Apparaître sur la brochure touristique hiver 2024/2025	✓	✓		
Apparaître sur la brochure touristique été 2025	✓		✓	
Apparaître sur le site Internet www.valleedaulps.com	✓	✓	✓	✓
Possibilité d'adhérer au Multi Pass Portes du Soleil	✓		✓	✓
Parution sur APIDAE (base de données touristiques régionale partagée) pour être référencé sur les sites portail clés du tourisme (par exemple : Savoie Mont Blanc)	✓	✓	✓	✓
Possibilité de faire partie de la centrale de disponibilités en ligne pour les hébergements	✓	✓	✓	✓
Réception des programmes d'animations	✓	✓	✓	✓
Utilisation des photos libres de droit de l'Office de Tourisme (exclusivement pour la promotion de la vallée sur les supports des partenaires)	✓	✓	✓	✓

Compris également dans tous nos packs

- **Pour les bars, restaurants et activités de loisirs :**
 - > Dépôt de prospectus publicitaires de votre activité sur nos présentoirs (réglementation au format A5 maximum)
 - > Dépôt d'affiche pour la promotion d'une animation, d'un programme ou d'un évènement à but touristique organisé par l'établissement (doit être daté - réglementation au format A4 maximum) + parution dans l'Agenda sur le site Internet
- **Mise en avant sur les réseaux sociaux** (hors meublés)
- **Possibilité de formation** à coût réduit avec Innovation et Développement Tourisme 74 (IDT), pour aider ou accompagner à la professionnalisation
- **Carte Pass Pro Tourisme Léman sans Frontières :** gratuités et réductions sur sites touristiques partenaires au Pass Pro, de la Haute Savoie à la région lémanique Suisse.
- **Formation** et assistance technique à la gestion de vos données sur APIDAE.



Vos engagements :

- **Hébergeurs :** être déclaré en Mairie et Préfecture, et justifier de cette déclaration (copie obligatoire à fournir lors de la souscription)
- **Hébergeurs :** percevoir la taxe de séjour et la reverser à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps.
- **Activités de loisirs et bien-être :** justifier d'un diplôme d'état français ou équivalent pour l'encadrement et la pratique des activités proposées et d'un Kbis (copie obligatoire à fournir lors de la souscription)
- Agir en ambassadeur de la destination Vallée d'Aulps auprès de votre clientèle
- Nous transmettre vos mises à jour, modifications et nouveautés afin de fournir une information fiable et de qualité aux visiteurs
- Intégrer un lien vers www.valleedaulps.com depuis votre site Internet
- Avoir une version française de votre site internet si vous souhaitez conquérir la clientèle française
- Répondre aux éventuelles réclamations de clients que nous vous transmettrons





TARIFS DU PARTENARIAT

Catégories Socio-professionnelles	PACK TOTALE VISIBILITÉ	PACK SAISON HIVER OU ÉTÉ	PACK INTERNET
Hébergement (hors meublés) Hôtel, chambre d'hôtes, chalet à prestations hôtelières, camping, hébergement insolite, centre de vacances, agences immobilière	127€ +60€ par hébergement suppl.	107€ +50€ par hébergement suppl.	92€ +40€ par hébergement suppl.
Résidence de tourisme	127€ +11€ par appartement	107€ +11€ par appartement	92€ + 11€ par appartement
Commerce Commerce de proximité et petit commerce	107€	92€	77€
Commerce de grande surface	204€	153€	122€
Service Bien-être, beauté, taxi, coiffeur, etc.	107€	92€	77€
Restaurant	112€	97€	82€
Restaurant (si dépend d'un hôtel, ou structure partenaire)	62€	41€	31€
Artisan Producteur, agriculteur, menuisier, plombier, maçon, charpentier, garagiste, etc.	102€	87€	72€
Activité de loisirs et accompagnateurs	102€ Pour la 1 ^{re} activité +31€ par activité suppl. fonctionnant sur 2 saisons +21€ par activité suppl. fonctionnant sur 1 saison	87€ Pour la 1 ^{re} activité +21€ par activité suppl.	72€ Pour la 1 ^{re} activité +16€ par activité suppl.
Site touristique Société de Remontées Mécaniques	153€	122€	97€
École de Ski	/	Forfait 184€ +51€ Par activité suppl. (hors ski alpin, ski de fond, télémark) : raquettes, yooner, biathlon, etc.	Forfait 153€ +26€ Par activité suppl. (hors ski alpin, ski de fond, télémark) : raquettes, yooner, biathlon, etc.
Association (structures associatives à but non lucratif proposant des offres ou des services liées à une consommation touristique).	Forfait 30€		

N.B. : majoration de 50% pour les structures ou activités situées hors territoire de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, sous réserve qu'elles soient aussi adhérentes à leur office de tourisme de référence.



VOUS DÉSIREZ DEVENIR PARTENAIRE ?

Complétez et retournez la fiche de souscription ci-jointe en mentionnant la formule choisie, accompagnée du paiement de votre partenariat. À retourner à l'adresse ci-dessous :



Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps
Partenariat 2024/25
1748 Route des Grandes Alpes
74430 Saint Jean d'Aulps

ATTENTION : toute souscription envoyée sans règlement ne pourra pas être prise en compte. Si vous souscrivez à plusieurs catégories différentes (hors activités de loisirs), nous vous remercions de bien vouloir faire un chèque PAR catégorie.

IMPORTANT : les informations recueillies vous concernant sont potentiellement publiées (presse, prestataires...) font l'objet d'un traitement destiné à l'élaboration de la brochure, de notre site Internet et centrale de disponibilités (www.valleedaulps.com), sont renseignées et centralisées dans la base de données : APIDAE. Ces données pourront être exploitées par différents partenaires (Auvergne Rhône Alpes Tourisme, Savoie Mont Blanc, L'Association des Portes du Soleil, OT). La durée de conservation des données est de 1 an (durée du partenariat). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation de traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à Séverine MUDRY, responsable hébergements et partenariat.

Séverine MUDRY
04 50 72 15 15
severine@valleedaulps.com

RETROUVEZ-NOUS SUR :



www.valleedaulps.com



Facebook



Instagram